



Procès-verbal de la première assemblée ordinaire de l'année 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le jeudi 30 janvier 2020, à 19h, à la Maison de la coopération, 155, boulevard Charest Est, salle 1.

PRÉSENCES

Mmes	Véronique Chabot	Présidente (2021)
	Lise Côté Comeau	Trésorière (2020)
	Michèle Dumas-Paradis	Secrétaire (2020)
	Frédérique Lavoie	Administratrice (2021)
MM.	Pierre Duchesne	Administrateur (2020)
	Pierre Maheux	Administrateur (2021)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)
M.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)

AUTRES PRÉSENCES

M.	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques
Mme	Odile Rochon	Secrétaire de rédaction

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 10 personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

20-01-1	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-01-2	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-01-3	Présentation du CA et des conseillers	19 h 05
20-01-4	Adoption du procès-verbal de novembre 2019	19 h 08
20-01-5	Fonctionnement interne du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">• Démission• Résolutions annuelles• Demande budget d'initiative pour l'AGA• Déposer plan d'action 2020-2022	19 h 10
20-01-6	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• État des revenus et dépenses• Chèques à émettre	19 h 30
20-01-7	Correspondances et représentations passées (en bloc) <ul style="list-style-type: none">• Liaison Pte-aux-Lièvres et Gare• Café réparation 25 janvier• Agriculture urbaine• Centre de tri matières recyclables• Dérogation ancien Omer DeSerres• (Ajout) Plan d'action en matière de culture	19 h 35
20-01-8	Période de questions du public sur les points 1 à 7	19 h 50
20-01-9	Transmission d'information du conseiller municipal (en bloc) <ul style="list-style-type: none">• Annonces, suivis, informations, sujets variés• Bilan de l'année 2019 des demandes du CQSR	20 h 05
20-01-10	Période de questions et d'interactions avec le conseiller municipal	20 h 25
20-01-11	Comités de travail et interactions avec le public (à mesure) <ul style="list-style-type: none">• Création d'un comité sur les futurs chantiers• Habitation• Sécurité routière• Activités portuaires• (Ajout) Imagine Saint-Roch	21 h 00
20-01-12	Période de questions complémentaire du public	21 h 40
20-01-13	Varia	21 h 45
20-01-14	Levée de l'assemblée	21 h 46

**Les heures indiquées varient*

20-01-1 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19h02.

20-01-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA20-01-01

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la première assemblée ordinaire de 2020 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

20-01-3 Présentation du CA et des conseillers

Mme Véronique Chabot invite les administratrices et les administrateurs à se présenter.

20-01-4 Adoption du procès-verbal de novembre 2019

RÉSOLUTION CA20-01-02

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette DUMENT APPUYÉ PAR M. Pierre Duchesne, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch qui a eu lieu le 28 novembre 2019.

Adopté.

20-01-5 Fonctionnement interne du Conseil de quartier

- Démission

M. Gilles Poirier a démissionné à titre d'administrateur du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR). Le CQSR tient à le remercier pour son implication, notamment au sein du projet les valoristes. Le CQSR poursuivra les efforts de M. Poirier pour qu'il y ait un trottoir sur la rue Monseigneur-Gauvreau.

- Résolutions annuelles

Résolution CA20-01-03

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette DUMENT APPUYÉ PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie 90 \$ par mois pour la rédaction des procès-verbaux des assemblées publiques de 2020.

Adopté.

Résolution CA20-01-04

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Michèle Dumas-Paradis, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch continue de payer pour des collations un montant maximal de 15 dollars par assemblée publique en 2020.

Adopté.

Résolution CA20-01-05

ATTENDU QUE la situation est inchangée depuis janvier 2019 concernant l'absence d'un endroit gratuit dans le quartier pour tenir les réunions préparatoires mensuelles du Conseil d'administration à huis clos;

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette DÛMENT APPUYÉ PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch rembourse, au besoin, un montant allant jusqu'à cinq dollars par administrateur présent à la rencontre préparatoire, et ce, pour toute l'année 2020.

Adopté.

Résolution CA20-01-06

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch nomme M. Daniel Leclerc pour faire la déclaration de mise à jour courante ou annuelle au registraire des entreprises du Québec.

Adopté.

Résolution CA20-01-07

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch tiene son Assemblée générale annuelle des membres à la Maison de la Coopération, située au 155 boulevard Charest Est, le 23 avril 2020, à 19h.

Adopté.

- Demande d'un budget d'initiative pour l'Assemblée générale annuelle (AGA)

Les administrateurs déposent un projet pour améliorer la visibilité de l'AGA du CQSR auprès des citoyens. Un budget d'initiative de 300 \$ est demandé. Une discussion suit

sur l'opportunité de prélever ce montant à même le budget d'initiative ou le budget de fonctionnement du CQSR.

M. Daniel Leclerc suggère que le montant soit prélevé à même le budget de fonctionnement qui permet plus de souplesse que le budget d'initiative. Mme Chabot demande un engagement écrit, de la part de la personne responsable à la Ville de Québec, qui confirmera que le budget de fonctionnement sera comblé s'il y a un manque à gagner de 300 \$ à la fin de l'année.

Résolution CA20-01-08

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette DUMENT APPUYÉ PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch prélève 300 \$ de son budget de fonctionnement pour améliorer la visibilité et l'attractivité de l'Assemblée générale annuelle des membres du 23 avril 2020, en vue d'assurer le recrutement de nouveaux administrateurs.

Adopté.

- Plan d'action 2020-2022

M. Pierre Maheux présente le plan d'action élaboré par le CQSR avec les citoyens, lors d'une rencontre en octobre, et lors de deux rencontres subséquentes des administrateurs.

La présidente, Mme Chabot, constate que personne ne propose de modifications à apporter au plan d'action.

Résolution CA20-01-09

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR Mme Michèle Dumas-Paradis, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch adopte son plan d'action 2020-2022.

Adopté.

Une discussion suit sur le plan d'action :

- Un citoyen pense que les artères Prince-Édouard et Pointe-aux-Lièvres doivent faire partie des préoccupations du CQSR puisque ce sont des artères principales.
- Un citoyen indique qu'il a assisté aux consultations de la Ville de Québec sur la mobilité et la sécurité. Le piéton a été oublié. Il n'en a jamais été fait mention, sauf pour l'empêcher de se faire frapper. Ça ne doit pas passer entre les mailles.

Mme Chabot précise que certains enjeux identifiés dans le plan d'action seront soutenus à travers une collaboration avec d'autres acteurs.

À la demande d'un citoyen, Mme Chabot précise qu'il s'agit d'un exercice distinct du Programme particulier d'urbanisme (PPU). Le plan d'action consiste à établir les priorités d'action pour le CQSR pour les deux prochaines années. Des ajustements sont évidemment possibles à mesure que d'autres enjeux apparaissent.

Une discussion suit sur les deux PPU en vigueur dans le quartier.

20-01-6 Trésorerie

- État des revenus et dépenses de l'année en cours
- Chèques à émettre

Résolution CA20-01-10

SUR PROPOSITION DE Mme Lise Côté Comeau DUMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paye à Mme Julie Martineau un montant de 85 dollars pour le procès-verbal du 28 novembre 2019.

Adopté.

Résolution CA20-01-11

SUR PROPOSITION DE Mme Lise Côté Comeau DUMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch rembourse à Mme Michèle Dumas-Paradis un montant de 45 dollars pour les frais liés à la réunion préparatoire du 17 décembre 2019.

Adopté.

Résolution CA20-01-12

SUR PROPOSITION DE Mme Lise Côté Comeau DUMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch rembourse à Mme Véronique Chabot un montant de 18,10 \$ pour les biscuits de l'assemblée du 30 janvier 2020, ainsi que pour les dépenses liées à une rencontre avec le conseiller municipal, le 24 janvier 2020.

Adopté.

Finalement, M. Daniel Leclerc demande que soient notés :

- Le dépôt au compte de 1500 \$ pour le budget de fonctionnement;
- Le dépôt au compte de la subvention de 2000 \$ pour le Café Réparation.

20-01-7 Correspondances et représentations passées

- Liaison Pointe-aux-Lièvres et gare

Mme Dumas-Paradis explique qu'une citoyenne a contacté le CQSR car elle doit prendre deux autobus pour faire le trajet entre la Pointe-aux-Lièvres et la gare. Le CQSR peut-il demander au RTC de prolonger une des lignes d'autobus?

Le CQSR a suggéré qu'elle fasse circuler une pétition. Le CQSR pourrait éventuellement appuyer dans ses démarches.

- Café réparation 25 janvier

Le CQSR a fourni 2000 \$ pour financer l'événement, notamment l'achat d'outils. Les citoyens se rendent sur place et apprennent à réparer leurs objets. Mme Dumas-Paradis invite les citoyens du quartier à s'y rendre. Le prochain Café réparation aura lieu en mars. La date précise sera annoncée sur la page Facebook du CQSR.

- Agriculture urbaine

Mme Dumas-Paradis explique que la Ville a adopté une « Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec ». Cette vision porte notamment sur :

- Implanter des jardins partagés
- Agriculture en milieu urbain
- Circuits agrotouristiques
- Élevage de petits animaux et d'insectes (poules, chèvres, abeilles)
- Verdissement, espaces verts

Au sujet de l'agriculture urbaine, il y a eu une consultation en ligne à l'automne 2019, suivie d'une séance de travail avec les conseils de quartier en janvier 2020. Un plan d'action sera présenté au printemps 2020.

Des projets en agriculture urbaine peuvent obtenir un soutien financier. Mme Dumas-Paradis invite les citoyens du quartier à réfléchir aux endroits où se trouvent des terrains disponibles pour de tels projets ainsi qu'à la possibilité de développer des toits végétalisés et murs végétalisés.

- Centre de tri matières recyclables

La Ville de Québec a émis un communiqué de presse, le 23 janvier 2020, au sujet de l'excellent rendement de son centre de tri. Mme Chabot tient à apporter certaines précisions :

- Les citoyens n'ont pas accès aux données sur les centres de tri et Recyc-Québec ne peut pas faire d'audit des centres de tri.
- Les centres de tri sont payés au poids, ils ne sont donc pas favorables à la consigne.

- Il est important de comprendre ce que signifie la « valorisation locale du verre ». Dans les faits, le verre qui sort du centre de tri – qui ne peut pas être recyclé – est envoyé comme couche de recouvrement dans les dépotoirs. C'est moins cher de l'enfouir que de le recycler.

Mme Chabot invite les citoyens à lire le [Rapport de la Commission des transports et de l'environnement au terme de son mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre](#) et [celui de la Communauté métropolitaine de Montréal sur les systèmes de consigne et de recyclage](#).

- Dérogation ancien Omer DeSerres

Une discussion a lieu sur une possible demande de dérogation sur le site de l'ancien Omer DeSerres pour construire un étage supplémentaire. M. Pierre-Luc Lachance confirme que le promoteur n'a pas présenté une telle demande de dérogation.

Un citoyen souligne que de longues consultations ont été tenues pour élaborer le PPU. Il trouve cela fâchant que des demandes de dérogations au PPU soient faites.

M. Pierre-Luc Lachance explique que l'équipe de la gestion du territoire reçoit les demandes et les analyse avec discernement. M. Daniel Leclerc transmet les avis publics au CQSR. Tous les citoyens peuvent s'inscrire pour les recevoir.

Mme Véronique Chabot estime que les administrateurs du CQSR doivent faire preuve de vigilance à l'égard de ces avis. Mme Michèle Dumas-Paradis propose que les demandes de dérogation fassent l'objet d'un point de discussion à chaque assemblée du CQSR.

- Parlons culture

M. Daniel Leclerc explique qu'une invitation est lancée à un représentant par organisme pour assister à une activité le 27 février en après-midi. Il s'agit d'une réflexion sur la proposition d'un plan d'action en matière de culture pour la Ville de Québec, intitulé Parlons culture.

20-01-8 Période de questions du public sur les points 1 à 7

Une représentante de l'Engrenage demande si le CQSR connaît le projet Du potager à l'assiette. Il est prévu qu'une présentation soit faite au CQSR, lors de l'assemblée de février.

Un citoyen, M. Louis Campagna, explique que sur le site Internet de la Ville de Québec il y a un système de classement et des documents associés à chaque conseil de quartier. M. Campagna a, dans le passé, participé à l'élaboration d'un plan directeur pour le quartier Saint-Roch, qui a été remplacé par les PPU. Il aimerait pouvoir retrouver ce document ainsi que le dossier sur le site d'injection supervisé. Un autre document manquant porte sur la Pointe-aux-Lièvres.

M. Daniel Leclerc explique que, lors de changements dans l'arborescence, des documents ont été perdus. Il note les commentaires et tentera de les retrouver. Il a constaté la perte de dossiers il y a deux ans. Il n'avait pas d'indication sur la nature des dossiers.

M. Campagna aimerait qu'on lui fournisse une explication, afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise à nouveau et que les citoyens disposent à jamais de leur documentation.

Mme Chabot indique qu'une réflexion aura lieu entre les administrateurs sur la possibilité que le CQSR soit propriétaire de ses documents.

20-01-9 Transmission d'information du conseiller municipal

Transmission d'informations aux citoyens :

M. Pierre-Luc Lachance est heureux d'être de retour au conseil de quartier.

Au sujet du réseau de transport structurant :

- Le CQSR a été sollicité pour participer au comité de bon voisinage. M. Lachance va y siéger en tant qu'élu responsable du quartier. Par ailleurs, Mme Véronique Chabot a été sollicitée pour assister à des rencontres avec le maire, M. Labeaume, sur divers sujets.
- Un citoyen demande pourquoi le maire ne répond pas aux questions au sujet du réseau de transport structurant. Il veut savoir ce qui advient de la dalle de béton. Le quartier va être coupé en deux, selon lui.
 - Mme Chabot précise que le rôle du CQSR est de servir de plateforme de communication entre les résidents du quartier et l'administration municipale. Les administrateurs s'organisent pour comprendre les enjeux et informer les citoyens. Une rencontre complète du CQSR sera dédiée au tramway.
 - M. Lachance souligne qu'effectivement il est prévu qu'il y ait une plateforme dédiée en béton. Il sera néanmoins possible de traverser aux intersections. Les manœuvres de type « droite-droite-droite » seront favorisées et les virages à gauche seront évités.
 - Les documents sont disponibles en ligne sur le site reseaustructurant.info. Des séances d'information publiques ont eu lieu.
 - M. Leclerc précise que la première rencontre du comité de voisinage aura lieu le 24 février, au Club social Victoria. Les renseignements seront mis en ligne sur la page Facebook du CQSR.
- Un citoyen suggère que le CQSR ouvre un registre des préoccupations des citoyens.
- M. Pierre Duchesne demande s'il y aura des informations de nature matérielle (hors

Internet). Il estime que les gens sont peu informés.

- M. Lachance indique que des initiatives en matière de communication iront dans ce sens. Il rappelle qu'il est disponible pour répondre à des questions.
- Mme Chabot complète en indiquant que le CQSR va s'assurer de présenter de l'information aux citoyens.
- Un citoyen demande s'il est prévu que le boulevard Charest soit élargi pour accommoder le tramway.
 - M. Lachance indique que présentement ce n'est pas prévu.
- Ce même citoyen demande quel est l'échéancier prévu pour les travaux du tramway.
 - M. Lachance indique que ce sera rendu public sous peu. Des échéanciers spécifiques seront fournis par secteur.
- Une citoyenne demande si le CQSR est affilié à la Ville de Québec.
 - M. Daniel Leclerc explique le fonctionnement du CQSR.

Autres annonces

- M. Lachance revient sur l'annonce de la veille au sujet de la reconfiguration du projet de troisième lien. Il précise que plusieurs enjeux sont à examiner en ce qui a trait au quartier Saint-Roch, notamment : la possibilité d'un surplus de trafic (effet de bouclage vers le centre-ville). Il y aura une présentation officielle de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ). M. Lachance invite les citoyens à garder un esprit d'ouverture et à être vigilants.
- M. Lachance annonce que les conseils de quartier vont être sollicités pour commenter la révision de la politique de participation publique.
- Plusieurs enjeux sont examinés actuellement en ce qui a trait au stationnement au centre-ville : parcomètres, vignettes, déneigement, etc. M. Lachance examine, avec le Service du transport et de la mobilité intelligente, si une analyse « holistique » du stationnement peut être effectuée (examiner tous les enjeux de façon cohérente).
- Depuis près de deux ans, M. Lachance effectue un travail afin que les règles sur l'affichage commercial soient appliquées de façon plus stricte. Il examine la possibilité de conserver un affichage de proximité tout en diminuant la pollution visuelle. Des avancées sont prévues en 2020.
- La nouvelle Vision de l'habitation de la Ville de Québec est en voie de finalisation. Elle sera dévoilée par Mme Émilie Villeneuve.
- L'église Saint-Roch célèbre son centième anniversaire en 2020. Plusieurs projets sont à l'examen pour dynamiser ce lieu. L'église fait partie des églises de valeur patrimoniale d'intérêt supérieur.

- La municipalité de paroisse Notre-Dame des Anges célèbre son 400ème cette année. Des projets sont en développement pour s'ouvrir davantage sur le quartier.
- Un projet d'habitation a été dévoilé en décembre 2019. Il s'agit de la revitalisation du site de l'ancien poste d'Hydro-Québec sur la rue de la Reine. Le projet comporte deux-cent logements, dont une quarantaine pour les jeunes issus des familles d'accueil.
- Les travaux pour la marina Saint-Roch, la piscine Saint-Roch et le parc Gilles Lamontagne seront effectués après la réouverture de la Bibliothèque Gabrielle-Roy.

Bilan de 2019 du conseiller municipal

- L'été dernier, dans le quartier Saint-Roch, une estimation des passages en vélo a donné les résultats suivants (données saisonnières): plus de 240 000 passages le long de la rivière Saint-Charles; 154 000 sur Dorchester; 136 000 sur la rue du Pont; 71 000 sur la rue Saint-Vallier Est.
- Des chaussées désignées pour vélos ont été aménagées, notamment : sur la rue Narcisse-Belleau, entre Arago Est et Christophe-Colomb Est, et un tracé menant à l'escalier de la Chapelle à la rue Christophe-Colomb Est.
- Selon les prévisions, il n'y aura pas de projet dans la Côte Badelard.
- Plusieurs objectifs dans le PPU du Secteur sud du quartier Saint-Roch ont été atteints en 2019, notamment :
 - Densifier en priorité le secteur multifonctionnel Charest (par exemple, par la construction du YMCA et de Lauberivière);
 - Reconnaître la valeur supérieure de l'Église Saint-Roch;
 - Évaluer l'opportunité de mettre en place des partenariats pour soutenir les mesures de verdissement (des démarches sont en cours actuellement dans le cadre de Sous les pavés);
 - Valoriser les espaces verts et publics existants et en créer de nouveaux (le terrain au coin de LaSalle et du Pont est à l'étude);
 - Le réaménagement du parc Henriette Belley est au Plan d'investissement quinquennal (le CQSR est invité à faire des suggestions sur ce réaménagement);
 - Bonifier les conditions de déplacement des piétons (la Stratégie de sécurité routière a fait l'objet de consultations);
 - Par ailleurs, l'affichage numérique a été ajouté aux règles sur le zonage.
- M. Lachance a fait des recommandations au sujet d'AirBnB dans le quartier. Il a demandé que les permis pour l'usage C10 soient restreints aux zones commerciales de Saint-Roch et que ce type d'hébergement soit interdit au rez-de-chaussée des

rues commerciales.

- La dernière proposition de réfection de la rue Turgeon a été rejetée car elle ne respectait pas le PPU.
- M. Lachance a rencontré le commandant d'arrondissement et lui a rappelé que les citoyens demandent un plan d'action clair en ce qui a trait au site d'injection supervisée/centre de consommation supervisée. Le CIUSSS n'a toujours pas fait de présentation du nouveau projet.
- Un plan d'action existe pour la gestion des graffitis dans l'arrondissement. Des trousseaux de nettoyage sont disponibles à l'Intermarché. M. Lachance a demandé que soient ajoutés des murs où il est légal de faire des graffitis dans le quartier.
- Tel que prévu en 2019, un trottoir sera aménagé sur la rue Monseigneur-Gauvreau lorsque les travaux de Lauberivière seront terminés.
- Il y a eu des ajouts de supports à vélo avec arceaux sur la rue Saint-Joseph en 2019. M. Lachance a déposé un projet de grillage sécurisé pour vélos, à l'image de ce qui existe en Europe. Il est ouvert aux suggestions du CQSR à ce sujet.
- M. Lachance essaie de faire avancer le dossier de la politique d'abattage des arbres, de façon notamment à ce que les permis puissent être consultés par le public. La Division de la foresterie urbaine fera une présentation au CQSR à ce sujet.
- Au sujet des arbres au coin des rues Caron et Saint-Vallier Est, la foresterie urbaine confirme que les travaux ont été faits pour décontaminer le site du futur parc (la décontamination était obligatoire). Le travail était effectué par le contrôle environnemental après l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, mais avant d'avoir un permis municipal pour l'abattage (obligatoire, mais demandé et obtenu après début du chantier). L'étendue de la décontamination à faire n'est pas connue à 100 % avant les travaux, le nombre d'arbres à abattre peut varier à la hausse ou à la baisse.
- L'ingénieur forestier maintient son avis que l'érable de Norvège avait une blessure et une faiblesse depuis longtemps et que les vents du 17 octobre ou du 1er novembre expliquent la blessure observée par M. Duchesne.
- Sur ce site, une zone de stationnement restreinte a été autorisée par la Ville.
- Des améliorations sont prévues au parc à chiens de la Pointe-aux-Lièvres au printemps 2020.
- La construction d'un pavillon de services et la construction d'une passerelle sont prévues au PPU de l'entrée de ville du quartier. Ces projets seront présentés au CQSR à la fin mars.
- Des toilettes publiques ont été aménagées sur le site de l'ancienne bibliothèque Gabrielle-Roy.
- La Société de développement commercial de Saint-Roch a la volonté d'aller de

l'avant avec le projet sur les mégots de cigarette.

- Mme Chabot demande au conseiller municipal de préciser quelles réalisations sont en lien avec les demandes du CQSR. Celui-ci les énumère (toilettes, mégots, vision de l'arbre etc.)
- Un citoyen remercie le conseiller pour les statistiques sur le vélo mais souligne qu'elles ne renseignent pas énormément. Quelles sont les tendances?
 - M. Lachance précise que la rue du Pont a connu une augmentation de son achalandage de 5,7 % en semaine et de 1,8 % la fin de semaine par rapport à la première année au compteur. Ces informations apparaissent dans un communiqué public.
- Un citoyen est d'avis qu'au sujet de la mobilité, la Ville de Québec lance de bonnes idées. Mais que cherche-t-on à faire? Il n'y a pas d'approche holistique, les consultations sont à la pièce. Aussi, il déplore que les délais soient courts entre les consultations et le dépôt des mémoires. Les citoyens ne se sentent pas véritablement consultés.
 - M. Lachance est d'avis que les impacts du réseau structurant doivent être mieux expliqués. Il y aura des impacts holistiques.
- Une citoyenne est également d'avis que les délais sont trop courts pour le dépôt des mémoires. Au sujet du troisième lien, elle estime que c'est épeurant d'avoir un tunnel dans le quartier, particulièrement pour la sécurité des enfants. Au sujet des panneaux d'affichage, elle estime qu'on devrait se questionner sur les gros panneaux d'affichage commercial dans le quartier. Par ailleurs, elle est contente de savoir que l'initiative Sous les pavés est également dans le quartier Saint-Roch – en plus du quartier Saint-Sauveur.
 - M. Lachance répond que le projet du troisième lien est à peaufiner. L'aménagement du boulevard urbain Laurentien demeure une priorité.
- Un citoyen demande s'il peut y avoir une approche holistique également en ce qui a trait à la politique de l'abattage de l'arbre. Des compensations devraient être exigées en proportion de l'âge des arbres abattus. Il demande pourquoi il y a un délai avant que soient replantés des arbres à côté de l'ancien Omer DeSerres.
 - M. Lachance explique que ce site va être voué à recevoir de la machinerie pendant la durée des travaux du bâtiment.
- M. Pierre Duchesne déplore que les arbres aient été abattus sans que les citoyens n'aient été informés.
- Une citoyenne estime que le stationnement sur la rue Prince-Édouard améliore la sécurité routière puisque cela empêche les voitures de se promener entre deux voies.
 - M. Lachance explique que, pour améliorer le déneigement, il est envisagé de transférer le stationnement de l'autre côté de la rue Prince-Édouard.
- Un citoyen suggère que, dans une perspective holistique, on introduise plus d'autobus plutôt que de s'intéresser au stationnement. Le CQSR pourrait-il organiser

une discussion au sujet de la mobilité?

- Mme Chabot rappelle qu'en 2019 une assemblée entière a été consacrée aux enjeux entourant la réglementation de l'arbre. Ce fut une formule très enrichissante. Il pourrait y avoir une soirée sur la mobilité, en plus d'une soirée sur le réseau structurant.
- Elle souligne que la consultation et la participation sont distinctes. Le CQSR est assailli de demandes de consultation et va suivre cet enjeu ainsi que la réforme de la politique de participation.
- M. Duchesne souligne que la clinique SABSA cherche un local. La Ville va-t-elle les aider?
 - M. Lachance suggère que des synergies sont à faire avec d'autres organismes du quartier.
 - Mme Chabot demande : qu'en est-il du terrain derrière Fondation?
 - M. Lachance répond qu'il s'agit d'un projet de construction à très long terme.

20-01-10 Période de questions et d'interactions avec le conseiller municipal

20-01-11 Comités de travail et interactions avec le public

- Imagine Saint-Roch

Rosemarie de l'Engrenage explique que l'organisme a une mission d'inclusion des personnes les plus vulnérables du quartier. En partenariat avec la Fondation Chagnon, l'organisme mène une grande consultation citoyenne. Au terme de cette consultation, des intentions plus précises seront proposées en novembre 2020 pour du développement communautaire à partir d'enveloppes philanthropiques. Les citoyens sont invités à remplir le sondage et à le partager.

- M. Leclerc propose de communiquer avec Rosemarie afin de relayer cette information à la liste des abonnés du CQSR.
- Mme Chabot précise que des démarches sont en cours pour unir les forces entre le CQSR et l'Engrenage.
- Création d'un comité sur les futurs chantiers

Mme Frédérique Lavoie explique que, en réponse à la préoccupation du CQSR face aux changements à venir dans le quartier, un comité a été mis sur pied pour suivre les enjeux qui peuvent survenir et relayer les informations. Les citoyens sont invités à faire part de leurs préoccupations.

- Habitation

M. Pierre Maheux explique que de récentes statistiques publiées par la SCHL montrent que le taux d'inoccupation est de 2,3 % à Québec (1,8 % en basse-ville), ce qui est préoccupant. Il rappelle que le taux d'inoccupation ne tient pas compte des hébergements de type AirBnB qui ne sont pas comptabilisés dans les statistiques.

M. Maheux estime qu'une crise sociale est imminente. Dans ce contexte, il propose un moratoire pour empêcher la transformation des immeubles existants en logements de type AirBnB.

Résolution CA20-01-13

CONSIDÉRANT le résultat annuel d'octobre 2019 de l'enquête sur le logement locatifs de la SCHL (Société canadienne d'hypothèque et de logement), concernant l'évolution du taux d'inoccupation des logements d'octobre 2018 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE le taux de 3 % de logement inoccupé est considéré comment un seuil minimum et que pour la ville de Québec, le taux d'inoccupation est passé de 3,3 % à 2,3 %;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le réseau d'hébergement en itinérance a un taux d'occupation de 100 %, on voit les débordements dans les rues et les espaces publics.

CONSIDÉRANT la tendance à la transformation de blocs de maisons de chambres et de blocs de logements locatifs en habitation touristique et donc que le nombre de logements est menacé à court terme;

CONSIDÉRANT QUE la construction de logements sociaux est insuffisante à court terme pour résorber le problème;

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DÛMENT APPUYÉ PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch demande à la Ville de Québec un moratoire empêchant la transformation des immeubles existants en hébergement de type AirBnb, et;

QUE cette résolution soit acheminée aux autres conseils de quartier de l'arrondissement la Cité-Limoilou ainsi qu'aux conseillers municipaux de l'arrondissement et à la Société de développement commercial Saint-Roch.

Adopté.

Mme Chabot demande des éclaircissements quant aux règlements C10 et C11. Ont-ils été fusionnés? M. Daniel Leclerc confirme que oui. Il explique que C10 établissement hôtelier et C11 résidence de tourisme ne forment désormais qu'un seul groupe d'usages sous l'appellation de C10 établissement d'hébergement touristique général. L'idée est de taxer le logement commercial de façon cohérente.

- Sécurité routière

Il y a eu une consultation en ligne du 23 au 27 janvier au sujet de la sécurité routière. Les grands thèmes étaient : Réduire la vitesse; Être courtois; Sécuriser les trajets scolaires.

Un programme de subventions de 3000 \$ sera effectif lors de l'adoption de la Stratégie routière 2020-2024, ce printemps. Le CQSR pourra faire une proposition (avant l'été). Des thématiques prioritaires pourraient être : passages piétonniers plus visibles : panneaux plus gros, dos d'âne; feux de circulation : attente et temps pour traverser; brigadiers scolaires; cellulaire au volant; rejoindre les pistes cyclables.

Au sujet des brigadiers, Mme Dumas-Paradis explique que, bien que la sécurité dans les zones scolaires soit incluse dans la politique, dans les faits la Ville a réduit les heures de travail des brigadiers. Une résolution à ce sujet est présentée :

Résolution CA20-01-14

Considérant que la Ville de Québec a diminué les heures de travail de 250 brigadiers;

Considérant que les brigadiers-ères sont essentiels pour la sécurité des enfants;

Considérant que la Ville de Québec avec cette décision contrevient à sa propre politique en matière de sécurité routière;

SUR PROPOSITION DE Mme Michèle Dumas-Paradis DUMENT APPUYÉE PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch appuie les brigadiers-ères dans leurs démarches afin que la Ville de Québec revienne sur sa décision.

Adopté.

- **Activités portuaires**

Mme Michèle Dumas-Paradis présente des informations sur le Port de Québec. Elle explique que le bar rayé n'est plus une espèce protégée puisque les spécimens retrouvés dans le St-Laurent n'originent pas du fleuve mais viendraient d'ailleurs.

Il y a eu un nouvel épisode de poussière rouge au Port de Québec les 18 et 19 décembre. Une série d'événements isolés, ça devient une constance.

Il y a un deuxième recours collectif contre Arrimage au Port de Québec.

Au sujet du procès du 27 janvier 2020, Mme Dumas-Paradis énumère les secteurs visés. Six-mille résidents pourraient recevoir de 500 \$ à 1000 \$.

Au sujet du projet d'agrandissement du Port de Québec, les points à retenir sont :

- Train : 700,000 conteneurs par année – convoi de 90 wagons – 7 jours sur 7;
- L'Administration portuaire de Québec (APQ) demande à ses partenaires et utilisateurs du secteur de Beauport de souscrire volontairement dès

maintenant à une initiative collective faisant en sorte que le camionnage en transit, à destination ou au départ du secteur portuaire de Beauport, emprunte l'autoroute Félix-Leclerc et l'autoroute Dufferin-Montmorency et non le boulevard Henri-Bourassa qui lui passe dans la Cité-Limoilou;

- Cela va générer du bruit et de la pollution. Les grues pour le transbordement des conteneurs vont défigurer le paysage du Vieux-Québec;
- La Baie de Beauport sera amputée; Le remblaiement du fleuve correspond à 21 terrains de football à côté de la Baie de Beauport;
- Le Port de Montréal s'agrandit aussi : les ports fédéraux se font concurrence.

Un citoyen a assisté à la plaidoirie de la défense. Il tient à signaler le courage de Mme Lalande. Il invite le CQSR à saluer publiquement cette citoyenne modèle qui fait preuve d'une très grande détermination. Mme Lalande fait le travail de la Ville, elle protège les citoyens.

Résolution CA20-01-15

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch transmette une motion de félicitations à Mme Véronique Lalande pour l'ensemble de son œuvre dans le dossier du Port de Québec, ainsi qu'à son conjoint M. Louis Duchesne.

Adopté.

20-01-12 Période de questions complémentaire du public

Un citoyen, M. Louis Campagna, rappelle qu'en tant qu'ancien président du CQSR il a signalé les documents manquants sur le site de la Ville de Québec, notamment les critères d'acceptabilité sociale du site d'injection supervisée. Il suggère que le comité sur les chantiers se dote de critères d'acceptabilité sociale. Le comité pourrait également s'inspirer de la charte de qualité de vie dans le quartier.

En ce qui concerne le Port de Québec, il y aura une grande baignade le 1^{er} juillet 2020 pour demander une plage urbaine.

Au sujet de la consigne du verre, il annonce que l'épicerie le Haricot magique vend du lait dans des contenants consignés.

20-01-13 Varia

s.o.

20-01-14 Levée de l'assemblée

L'assemblée ordinaire est levée à 22h05.